

## Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable

### ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED) comprend les 5 sections suivantes :

- planification et exécution ;
- entretien et maintenance des bâtiments ;
- logistique ;
- épuration des eaux ;
- développement durable.

Le personnel du service est réparti de la manière suivante :

#### Administration du service

Nombre de collaborateurs : 8 personnes.

- 1 Chef de service ;
- 1 Adjoint bâtiments à 100 % ;
- 1 Adjoint épuration à 100 % ;
- 1 contremaître logistique à 100 % ;
- 1 technicien bâtiments à 100 % ;
- 1 déléguée au développement durable à 50 % ;
- 1 secrétaire à 100 % ;
- 1 secrétaire à 100 % (jusqu'à fin septembre).

#### Exploitation des bâtiments publics

Nombre de collaborateurs : 27 personnes.

- 1 contremaître électricien avec CFC à 100 % ;
- 1 électricien avec CFC à 100 % ;
- 10 concierges avec CFC à 100 % ;
- 1 apprenti agent d'exploitation ;
- 12 auxiliaires de nettoyage (15 à 80 %) ;
- 2 concierges bâtiments locatifs à 30 %.

### MISSIONS DU SERVICE

#### Bâtiments

- Entretien et maintenance de tous les bâtiments communaux, principalement les collèges, les bâtiments administratifs et les immeubles locatifs propriété de la Commune.

- Planification générale et développement de nouveaux projets de construction, transformation et rénovation.
- Logistique liée aux locations des salles et manifestations locales.

#### Epuration

- Contrôle, amélioration et suivi des canalisations, des eaux claires et des eaux usées du réseau communal.
- Planification générale et projets futurs, en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois.
- Relevés du cadastre sous-terrain pour la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux claires et eaux usées sur le domaine public.
- Contrôles des raccordements des canalisations des propriétés privées sur le domaine public.

#### Développement durable

- Suite du processus pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ».
- Participation et organisation de manifestations en lien avec le développement durable pour sensibiliser la population aux questions énergétiques.
- Communications auprès de la population sur les mesures énergétiques à entreprendre pour le respect de l'environnement.
- Analyses des dossiers de constructions et des demandes de subventions en lien avec le règlement d'application.
- Coopération avec les différents services concernés pour le suivi du programme de politique énergétique.

#### Etudes

**La Direction**, en dehors des tâches liées au budget annuel, a piloté les projets et études suivants :

- Planification des futurs projets immobiliers pour de nouvelles constructions, rénovations ou transformations planifiées pour ces dix prochaines années.

Ce planning fait suite à l'analyse de réhabilitation du parc immobilier communal.

- Planification des procédures de marchés publics (MP) pour les projets suivants :
  - I. collège Croset-Parc ;
  - II. APEMS Coquerellaz ;
  - III. casiers scolaires sur le site du Pontet ;
  - IV. nettoyage du Centre socioculturel et de la garderie « Les Petits Loups ».
- Pilotage du groupe de travail pour le futur projet du nouveau collège de Croset-Parc.
- Pilotage de la Commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable dans le cadre des demandes de subventions.
- Planification de la mise en place de machines de production de produits de nettoyage écologiques pour tous les bâtiments communaux.
- Pilotage du groupe de travail pour le projet de construction d'un APEMS sur le site de la Coquerellaz.
- Planification des futurs travaux d'entretien du réseau des canalisations pour le plan des investissements.
- Planification des futurs chantiers liés à l'entretien du réseau des eaux claires et usées, pour l'amélioration du PGEE sur l'ensemble du territoire communal.

### Répartition des tâches des collaborateurs

#### Chef de service

Il pilote la gestion générale et financière du service et les ressources des collaborateurs.

Il contrôle les différents dossiers traités par le service dans les diverses sections concernées.

Il planifie les divers projets pour les bâtiments, l'épuration et le développement durable.

Il dicte les divers protocoles et procédures nécessaires au bon déroulement du service.

Il dicte les directives du service, rédige et contrôle les rapports et préavis.

Il planifie les futurs projets de construction pour les bâtiments, l'épuration et le déve-

loppement durable, en collaboration avec les mandataires concernés et les autorités compétentes.

Il développe de nouveaux projets de construction en privilégiant les énergies renouvelables et toutes les questions liées au développement durable.

Il recherche, conjointement avec les autorités communales, de nouveaux concepts énergétiques.

Il supervise, avec la déléguée au développement durable, les actions des autres services dans les démarches de labélisation (Cité de l'énergie), en étroite collaboration avec des mandataires spécialisés dans ce domaine.

#### Adjoint bâtiments

Il seconde, voire remplace, le Chef de service dans ses activités, en respectant les directives du service.

Il planifie toutes les actions et démarches nécessaires liées au développement durable, en accord avec les objectifs fixés par le Chef de service.

Il est chargé du suivi des travaux en tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers d'envergure et assure la direction des travaux pour de petits chantiers.

Il est responsable, en étroite collaboration avec le Chef de service, du suivi financier et de la planification de toutes les prestations en relation avec toutes les activités liées aux bâtiments et au développement durable.

Il établit et rédige des rapports et des préavis.

Il supervise les directives liées à la police du feu, en collaboration avec les mandataires concernés.

Il contrôle le suivi des mises en conformité des installations de chauffage et des citernes des particuliers, suite aux constats du service de ramonage.

Il collabore à la planification et à la vision générale des futurs projets de construction, de transformation et de rénovation, en collaboration avec le Chef de service.

Il participe à la gestion du programme des investissements sur le long terme en collaboration avec le Chef de service.

Il assume la responsabilité de Chef de projet pour tout ce qui a trait au développement durable.

Il traite les dossiers des demandes de subvention dans le cadre du développement durable.

Il calcule les montants alloués pour les demandes de subventions sur la base des dispositions communales.

### **Adjoint épuration**

Il planifie le suivi de la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Il participe activement à la planification et au suivi des travaux d'entretien du réseau communal des eaux claires et usées.

Il contrôle et planifie les travaux de mise en conformité des particuliers pour le raccordement des canalisations privées sur le domaine public.

Il procède, sur le terrain, aux relevés du cadastre sous-terrain de tout le réseau communal pour la mise à jour du PGEE.

Il suit les prestations attribuées à divers mandataires pour les relevés de l'état général des collecteurs publics et privés.

Il contrôle le suivi financier pour l'ensemble des prestations à fournir pour l'épuration des eaux, en étroite collaboration avec le Chef de service.

Il transmet aux Services industriels de la Ville de Lausanne, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, les données nécessaires au calcul des taxes d'épuration.

### **Contremaître logistique**

Il planifie le suivi des travaux de nettoyage et d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.

Il coordonne tous les travaux à assumer par les concierges et les auxiliaires.

Il planifie la gestion des commandes de matériel d'entretien, en collaboration avec les concierges.

Il collabore étroitement avec l'Adjoint aux bâtiments et le technicien pour tous les travaux de maintenance et d'entretien liés au bon fonctionnement des bâtiments communaux.

Il organise la logistique de certaines manifestations et les diverses demandes de location des salles communales lors de manifestations culturelles ou sportives.

Il planifie et contrôle les travaux d'entretien et de rénovation des immeubles locatifs, propriétés de la Commune, en étroite collaboration avec la gérance mandatée pour leur gestion.

### **Déléguée au développement durable**

Elle a finalisé le dossier de demande de labélisation « Cité de l'énergie ».

Elle a collecté des informations auprès des différents services communaux en vue de l'élaboration du plan d'action.

Elle collabore étroitement aux objectifs fixés par le service, avec le responsable du développement durable et le Chef de service.

Elle participe activement à l'organisation et à la mise en place de manifestations en lien avec le développement durable.

### **Secrétaires**

Elles assument toutes les tâches administratives rattachées au service.

Elles gèrent et contrôlent les heures de tous les collaborateurs du service.

Elles assistent le Chef de service et les collaborateurs de la Direction dans toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du service.

Elles accompagnent les divers collaborateurs du service dans leurs tâches administratives.

Elles contrôlent le suivi des diverses commandes et factures (travaux, matériel, combustibles).

Elles participent activement au suivi et contrôle du budget annuel.

Elles assistent à toutes les démarches liées au développement durable.

Elles élaborent et rédigent les rapports de séances, en collaboration avec le Chef de service et les Adjoints.

Elles participent au suivi et à la mise à jour des diverses procédures mises en place par le service.

### **Electriciens**

Ils contrôlent et entretiennent toutes les installations électriques dans l'ensemble des bâtiments communaux et participent activement aux divers travaux de rénovation ou transformation.

Ils participent aux contrôles périodiques des mises en conformité de toutes les installations électriques pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ils participent à la mise en place et aux contrôles des installations électriques en lien avec toutes les manifestations sur le territoire communal, en étroite collaboration avec le contremaître logistique.

Ils collaborent activement à l'installation des décorations électriques de Noël sur l'ensemble de la Commune, en étroite collaboration avec le Service des travaux.

### **Concierges**

Ils exécutent et planifient les travaux de nettoyages journaliers.

Ils assurent le suivi énergétique de leurs bâtiments, en étroite collaboration avec le service et les mandataires spécialisés dans ce domaine.

Ils contrôlent et planifient les travaux de nettoyage et d'entretien exécutés par les auxiliaires, pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ils assurent divers petits travaux d'entretien comme artisans reconnus dans le domaine du bâtiment (menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peinture, revêtements de sols, installations électriques, maçonnerie, chauffage et sanitaire).

Ils mettent à disposition et installent le mobilier nécessaire aux sociétés locales lors de la location de certaines salles.

Ils participent à la logistique des manifestations locales organisées par la Commune,

sous la direction du contremaître logistique.

### **Auxiliaires de nettoyage**

Elles exécutent tous les travaux de nettoyage planifiés par les concierges, selon les exigences du service et les mesures d'hygiène à respecter.

Elles collaborent activement avec les concierges responsables des travaux de nettoyage et d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.

### **Gestion administrative**

Le SBED a traité durant cette année :

- 48 rapports à la Municipalité ;
- 234 contrats d'entreprise/prestations et commandes ;
- 1'215 factures ;
- 8 préavis ;
- 73 demandes de subventions.

## **SECTION « BATIMENTS »**

### **Planification et exécution**

En tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers de grande importance, le Service des bâtiments est responsable de la planification, de la gestion des travaux et du suivi financier pour les bâtiments suivants :

#### **11 bâtiments communaux**

Mon Repos – Hôtel de Ville – Centre technique – Centre socioculturel – Grande salle – Auberge – Galerie du pressoir – Temple – Buvette FC Ecublens – Cantonement STPA - Four de Renges.

#### **10 bâtiments scolaires**

Mars – Vénus – Mercure – Saturne – Jupiter – Neptune – Coquerellaz – Sempa – Epenex – Croset.

#### **5 salles de gymnastique**

Saturne – Pluton – Croset – Epenex – Coquerellaz.

#### **1 salle de rythmique**

Vieux collège Coquerellaz (Sempa).

## 1 piscine communale

Pluton.

## 6 bâtiments locatifs

Colline 3 – Renges 10 – Bois 2-4 –  
Veilloud 5-7 – Villars 11 – Villars 13.

## 65 appartements en gérance

- 53 appartements subventionnés (26 à Bois 2-4 et 24 à Veilloud 5-7) ;
- 12 appartements de fonction.

## Divers bâtiments d'utilité publique

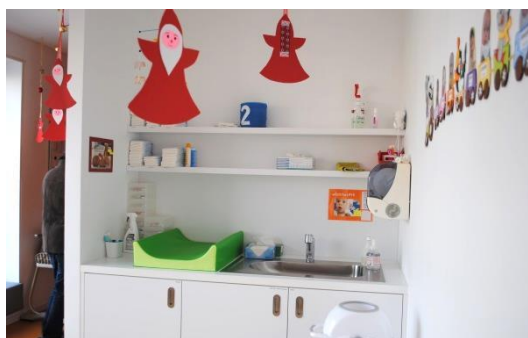
Edicules (rte du Bois et cimetière), couverts de fontaines (Renges et Bassenges).

### Direction des travaux

La direction des travaux et/ou l'exécution par les concierges, selon leur CFC, ont été pris en charge par le Service des bâtiments pour les interventions suivantes :

### Centre socioculturel (CSCE)

- Transformations au 2<sup>e</sup> étage du coin nurserie de Domino, déplacement du bureau pour accueillir un espace de repos, pose d'un agencement espace bain, création d'une séparation pour diviser les coins de sieste.
- Changement des portes d'entrée existantes par des portes automatiques.
- Mise en place de deux machines de production de produits de nettoyage écologiques.
- Création d'une terrasse pour le Centre des jeunes.
- Création d'une clôture grillagée autour de la terrasse de l'APEMS.



Espace bain - Nurserie Domino



Machine de production des produits de nettoyage au Centre socioculturel

### Mon Repos

- Rafrâichissement de la peinture dans les bureaux du rez-de-chaussée.
- Transformation de la cafétéria.
- Changement des luminaires et du beamer de la salle de Municipalité.
- Amélioration de l'aération du sas d'entrée et pose d'un tapis.



Cafétéria – Mon Repos

### Grande salle du Motty

- Changement du beamer.
- Remplacement des rideaux de scène.

### Temple

- Changement du système de sonorisation et installation d'un système vidéo complet.

### Hôtel de Ville du Motty

- Transformation et création de 3 guichets supplémentaires et réaménagement des bureaux du Contrôle des habitants.



Réception du Contrôle des habitants

### Centre technique communal – (CTC)

- Changement de la porte d'entrée de la réception du rez-de-chaussée.
- Rafrâichissement de la peinture dans les bureaux du Service des travaux.

### Voirie

- Création d'un vestiaire pour femmes.
- Changement des portes automatiques de la caserne des sapeurs-pompiers.



Vestiaire femmes à la Voirie

### Collège du Croset

- Remplacement du revêtement de sol dans les trois salles de classe du rez-de-chaussée.
- Mise en place du contrôle d'accès du bâtiment.
- Changement de la barrière d'accès au collège côté abri PC.



Nouveau linoléum – Salle de classe au Croset

### Collège d'Epenex

- Remplacement des stores du rez-de-chaussée.
- Aménagement de deux salles de dégagement, changement du sol et rafrâichissement de la peinture.
- Remplacement des vitres cassées de la salle de gym.

### Collège de la Coquerellaz

- Rajout de protections sur le haut de la paroi vitrée



Protections – Coquerellaz

- Pose de 540 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture.

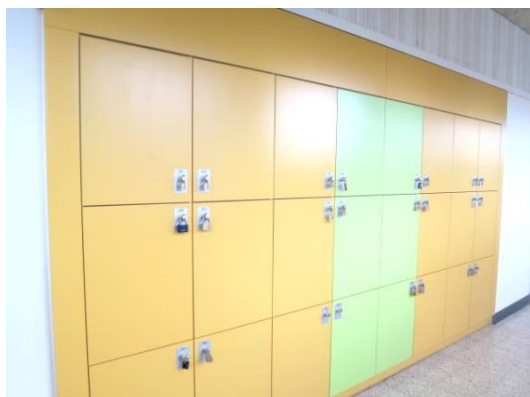


Panneaux photovoltaïques – Coquerellaz

### Complexe scolaire du Pontet

- Rénovation de l'ancien local citerne de Vénus.
- Remplacement de plusieurs stores défectueux.
- Rénovation du parquet de l'Espace Nicollier.
- Remplacement du sol dans la salle informatique de Saturne.
- Création de casiers scolaires dans les couloirs de Mars, Vénus et Jupiter.
- Rafrâichissement de la peinture à la cafétéria de Mercure.

- Démolition d'armoires pour agrandir la salle informatique de Saturne.
- Pose d'un éclairage automatique dans les couloirs de Saturne.
- Changement du boiler du bâtiment Jupiter.
- Remplacement de la porte des WC dans le vestiaire garçons de la piscine.
- Entretien et remplacement de certaines installations techniques de la piscine.



Casiers scolaires – Mars

#### Edicule public (wc publics sis sur la place en dur du Pontet)

- Changement du bac urinoir par 3 urinoirs indépendants.

#### Bâtiments locatifs

- Rue du Villars 11 :
  - Transformation d'un local pour accueillir le bureau du Conseil communal et aménagement d'une cuisine dans le hall.



Cuisine – Hall – Villars 11



Bureau du Conseil communal – Villars 11

- Rte du Tir-Fédéral 72 :
  - Rénovation d'un appartement.
- Ch. du Veilloud 5-7 :
  - Rénovation de 3 appartements.



Cuisine-Veilloud 5-7

#### SECTION « ENTRETIEN ET REPARATIONS »

La section « entretien et réparations » est chargée du maintien de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments faisant partie du patrimoine immobilier public de la Commune, mais également de l'entretien courant et des petites réparations techniques des installations de chauffages, ventilations, sanitaires et électricité (CVSE).

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- le nettoyage des bâtiments publics et scolaires ;
- la surveillance des accès aux bâtiments scolaires ;
- la gestion de l'accès et l'entretien du local STPA ;
- l'annonce des sinistres et des incivilités ;
- la collaboration avec la Direction des écoles ;

- les petites réparations, travaux de peinture, électricité, sanitaires, chauffage, menuiserie et serrurerie pour les bâtiments appartenant au patrimoine immobilier public ;
- l'achat des produits de nettoyage, des machines et du matériel de conciergerie.

### SECTION « LOGISTIQUE »

La section « logistique » est chargée d'assister et de mettre à disposition du matériel pour les manifestations, selon les demandes d'autres services ou de la population, et selon les disponibilités du service.

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- La mise en place des décorations de Noël sur la voie publique.
- La remise en état des terrains de tennis en début de saison.
- Le montage et démontage de la cantine communale pour diverses manifestations.
- L'assistance logistique pour diverses manifestations.
- La mise en place de la toile de couverture sur la place du Motty.
- Les déménagements pour les différents services communaux.
- Les travaux de menuiserie.
- La gestion de l'entretien des toitures, des systèmes de chauffage, de ventilation, des sanitaires, de l'électricité, des ascenseurs et des stores, en collaboration avec des entreprises externes.
- L'entretien journalier (nettoyage, contrôles des installations techniques CVSE, etc.) de tous les bâtiments communaux.
- La régulation et l'optimisation des installations techniques CVSE, en vue d'économies d'énergie, sous le contrôle de la direction du service.
- La mise en place d'un outil permettant aux concierges (responsables de sites) de suivre et contrôler la consommation des bâtiments (plate-forme Energo).

### SECTION « DEVELOPPEMENT DURABLE »



#### Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Le fonds communal d'encouragement pour le développement durable est alimenté par une taxe de 0.1 cts/kWh, prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal. Ce fonds est destiné à financer des actions en faveur du développement durable.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton et de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Avec l'utilisation de ce fonds, la Municipalité a pour objectif de :

- Sensibiliser la population à la problématique énergétique.
- Motiver et contribuer à la rénovation du parc immobilier territorial d'un point de vue énergétique.
- Inciter à réduire la consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.
- Développer la mobilité douce sur le territoire communal.
- Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par les dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », comprenant le programme d'attribution de subventions suivant :

- Analyse énergétique des bâtiments.
- Cours de formation continue pour concierges ou responsables techniques des bâtiments.



- Assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments (façades, toitures, fenêtres).
- Constructions aux normes Minergie.
- Energies solaires (capteurs solaires thermiques et photovoltaïques).
- Chauffage.
- Mobilité.
- Eléments naturels et paysagers.
- Appareils ménagers A+++.

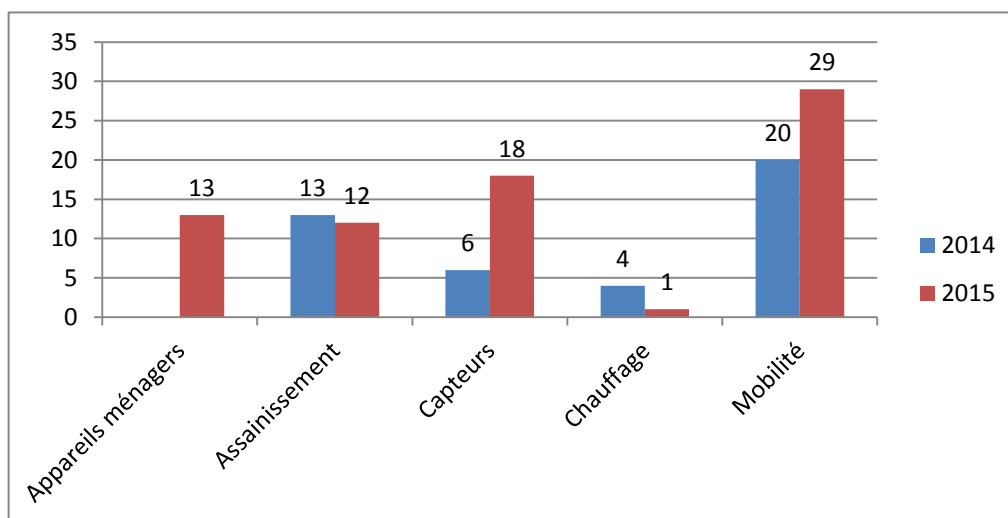
### Subventions octroyées en 2015



La Commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable a octroyé les subventions suivantes :

- Mobilité : 29
- Assainissement : 12
- Capteurs solaires thermiques : 5
- Capteurs photovoltaïques : 13
- Chauffage : 1
- Formation : 0
- Analyse énergétique : 0
- Eléments naturels et paysagés : 0
- Appareils ménagers : 13

Il est à noter une augmentation des demandes dans les domaines des capteurs et de la mobilité.



## Cité de l'énergie



**Ecublens**  
pour l'avenir de nos enfants

En juin dernier, la Ville d'Ecublens a reçu le label « Cité de l'énergie » pour les résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique, avec un résultat de 56 % sur un minimum requis de 50 %.

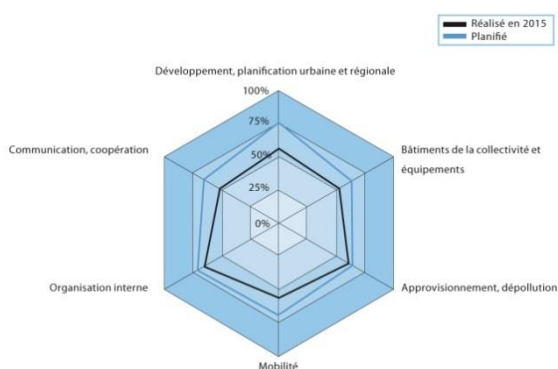


Diagramme en toile d'araignée caractéristique pour Ecublens

Lors de la journée nationale de l'énergie qui s'est déroulée le 29 septembre à Berne, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a remis le label à la Municipalité.



Remise officielle du label Cité de l'énergie  
Journée nationale de l'énergie 29 septembre à Berne

Pour mémoire, le label est accordé aux collectivités publiques qui participent activement à réduire leurs besoins en énergie, à lutter contre l'épuisement des ressources naturelles et, plus généralement, à limiter leur empreinte écologique. Grâce aux efforts menés en ce sens, la Commune est aujourd'hui labellisée « Cité de l'énergie », se plaçant ainsi parmi les cinq communes du district de l'Ouest lausannois à avoir obtenu cette reconnaissance.

Afin de célébrer l'évènement, la Municipalité a organisé une manifestation publique le samedi 3 octobre sur la place François Silvant. Sous un beau soleil d'automne, les visiteurs sont venus nombreux animer la place et profiter des réjouissances. Des stands de sensibilisation avec expositions, animations et jeux-concours ont permis d'aborder les thématiques très actuelles de l'écocitoyenneté et du développement durable, tout en les traitant de manière ludique afin de toucher un plus large public.

Lors de la partie officielle présidée par Mme Danièle Petoud, Conseillère municipale, Mme Nicole Zimmermann, Cheffe de la section bâtiments de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), M. Laurent Balsiger, Directeur de l'énergie (DIREN), puis M. Georges Ohana, membre du Comité de l'Association Cité de l'énergie, se sont exprimés publiquement.



Remise officielle du label Cité de l'énergie  
Manifestation publique du 3 octobre à Ecublens

Au terme des discours s'achevant par la remise en main propre du diplôme, la Municipalité a invité la population à venir se restaurer librement et à participer aux activités proposées, plaçant cette journée sous un climat festif et convivial.

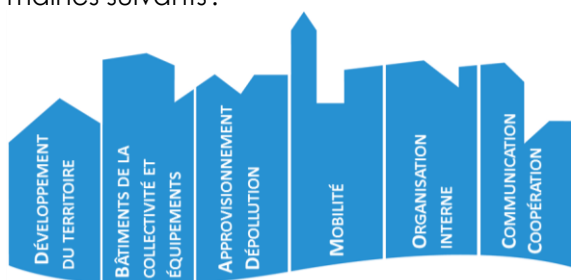


Tirage au sort de la chasse au trésor organisée dans le cadre de la Semaine de la mobilité

La Municipalité s'est formellement engagée dans le projet « Cité de l'énergie » suite à l'élaboration, en 2011, d'un premier programme de politique énergétique intitulé « La Ville d'Ecublens sur la voie de la société à 2'000 W, pour l'avenir de nos enfants ». En 2015, il a été actualisé et les objectifs à atteindre d'ici à 2019 clairement définis. Il constitue un document cadre pour l'ensemble des collaborateurs et définit les modalités d'engagement que la Commune s'est fixées pour réduire sa consommation en énergie, promouvoir et produire de l'énergie renouvelable sur son territoire et limiter les émissions de gaz à effet de serre (tel que le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>).

Afin de définir avec cohérence les différentes étapes de réalisation, un plan d'action, basé sur la politique énergétique propre à la Commune d'Ecublens et structuré autour d'un catalogue commun à toutes les Cités de l'énergie, a été élaboré.

Ce catalogue standardisé est constitué de 79 mesures et s'articule autour des 6 domaines suivants :



## Bâtiments de la collectivité et équipements

### Comptabilité énergétique

Dans sa volonté d'agir contre le gaspillage, la Commune assure un contrôle systématique des quantités d'eau et d'énergie consommées par les bâtiments publics. Ceci lui permet, d'une part, d'identifier rapidement toute forme de dysfonctionnement et d'y remédier au plus vite et, d'autre part, de pouvoir établir un programme de rénovation de son parc immobilier basé, entre autres, sur l'étude des performances énergétiques des constructions.

Depuis près d'un an, la Commune participe au programme Energo BASIC qui

permet de suivre l'évolution des consommations hebdomadaires des bâtiments publics. En outre, l'association Energo apporte son expertise technique dans le but de réduire significativement les consommations d'énergie. Dans cette optique, en complément des cours de perfectionnement collectifs qu'elle a déjà dispensés aux responsables de site, elle intervient individuellement auprès de chacun d'entre eux (directement sur place) afin d'apporter une formation personnalisée et spécifique à chaque bâtiment (1 jour par an et par collègue).

En complément, l'analyse des données annuelles de consommation d'eau et d'énergie, par le biais du logiciel EnerCoach, se poursuit. Mis à disposition librement par l'association Cité de l'Energie, il permet d'évaluer la performance énergétique des bâtiments en se référant à des valeurs seuils spécifiques pour chaque catégorie d'ouvrage (administration, écoles, installations sportives, etc.). Il permet, d'une part, d'identifier les éventuelles anomalies et lacunes qu'il conviendrait de régler et, d'autre part, de comparer les caractéristiques des bâtiments entre elles et donc d'établir des priorités de rénovation.

## Approvisionnement et dépollution

### Installation solaire photovoltaïque

La Commune a mis à disposition de la société SI-REN SA la toiture du collège de la Coquerellaz afin qu'elle puisse y exploiter une installation photovoltaïque qu'elle a elle-même mis en service en mars dernier.



Installation photovoltaïque en toiture –  
Collège de la Coquerellaz

Pour information, SI-REN SA (créée en 2009 par la Ville de Lausanne) a pour principal objectif de développer le recours à des ressources naturelles renouvelables pour sa production d'électricité et ainsi contribuer à la sécurité d'approvisionnement de l'agglomération lausannoise.

L'installation se compose de plus de 330 panneaux solaires représentant une surface d'environ 540 m<sup>2</sup>. Elle a permis de produire cette année (depuis sa mise en service) une énergie électrique égale à 87.74 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 25 familles, considérant qu'un ménage vaudois composé de 4 personnes consomme en moyenne 3,5 MWh/an.



Production mensuelle d'énergie électrique (en MWh) par les panneaux solaires photovoltaïques de la Coquerellaz

### Chauffage à distance (CAD)

En 2015, une convention de collaboration a été établie avec la Romande Energie afin de développer un projet de chauffage à distance (CAD) sur le territoire d'Ecublens. Les premières études ont été menées afin d'identifier les secteurs de développement, ainsi que le potentiel de récupération de chaleur. En effet, la zone industrielle située au nord-ouest de la Commune présente plusieurs possibilités. Des études approfondies seront menées en 2016.

### **Déléguée au développement durable**

En juillet dernier, le taux d'occupation de la déléguée a été augmenté de 40 à 50 %. Elle participe à la mise en œuvre du programme de politique énergétique validé par la Municipalité. Dans cette volonté, elle se charge de vérifier régulièrement l'évolution des objectifs fixés pour 2019, de suivre l'avancement des mesures figurant

dans le plan d'action susmentionné, de maintenir le label (réaudit tous les 4 ans) et d'éveiller (ou consolider) une prise de conscience citoyenne sur la nécessité d'agir pour préserver notre environnement.

### **Aquama®**

Une nouvelle installation permettant de fabriquer sur place des produits de nettoyage a été mise en service au Centre socioculturel par la société Aquama. Cette machine permet de synthétiser, à partir d'eau salée et d'électricité, les détergents et désinfectants nécessaires au nettoyage des bâtiments publics.

## SECTION « EPURATION DES EAUX »

Le territoire de la Commune d'Ecublens est composé de 3 bassins versants qui sont rattachés à trois STEP différentes :

- bassin Lausanne **CISTEP** (STEP de Vidy) ;
- bassin Morges **ERM** (STEP de Morges) ;
- bassin **Bussigny** (STEP de Bussigny).

### Descriptif des réseaux du PGEE

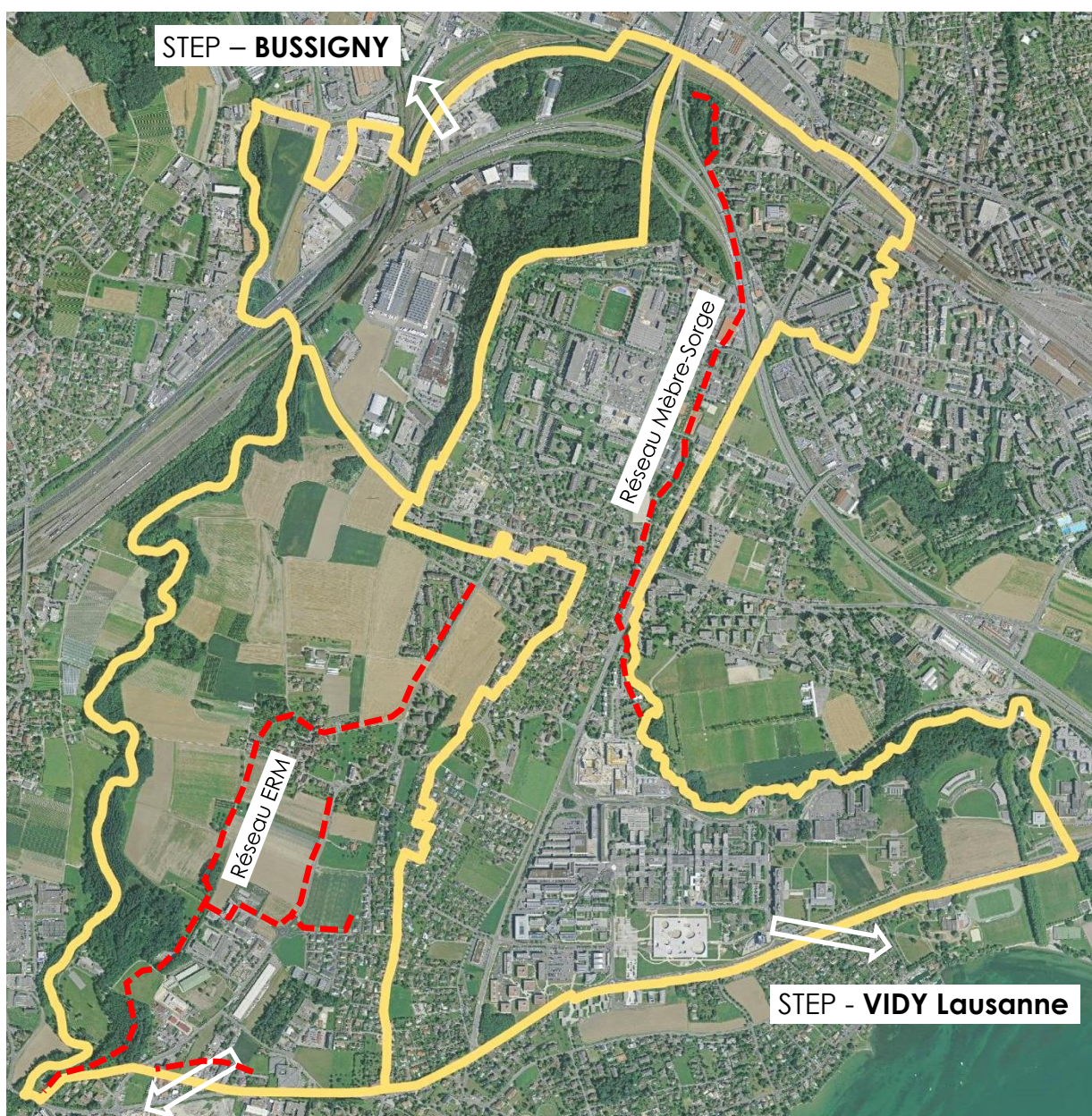
Ces bassins versants comportent des collecteurs communaux et intercommunaux, selon la répartition suivante :

**Le réseau communal d'Ecublens**, 55 km de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) cumulés.

473 regards EU et 672 regards EC complètent le réseau.

**Le réseau ERM Morges** (association intercommunale), 3.7 km de collecteurs d'eaux usées.

**Le réseau Mèbre-Sorge** (entente intercommunale), 3.2 km de collecteurs d'eaux usées.



STEP – ERM Morges

**La section « épuration des eaux »** est chargée de la gestion du réseau communal des canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), ainsi que des taxes d'épuration.

Elle veille au respect et à l'application des règlements, des normes et des lois en vigueur concernant l'évacuation et le traitement des eaux.

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- Renseigner les architectes, les entreprises de génie civil et les particuliers sur les points de raccordement aux collecteurs communaux. Fournir les directives techniques communales.
- Fournir le cadastre des collecteurs du PGEE aux différents services industriels, afin d'éviter des détériorations ou dommages sur les ouvrages publics lors de travaux de fouilles.
- Contrôler les dossiers de mise à l'enquête pour s'assurer qu'ils respectent le règlement communal régissant l'épuration des eaux.
- Facturer les taxes initiales d'introduction EU/EC pour les bâtiments nouveaux ou transformés.
- Participer aux séances de chantier et effectuer les relevés des nouveaux ouvrages. Veiller au respect de la mise en application des directives, lois et règlement. Valider la conformité du système séparatif.
- Contrôler la conformité du réseau séparatif des biens fonds privés (campagne de rattrapage pour les anciennes constructions).
- Informer, conseiller et suggérer des solutions techniques pour les propriétaires devant entreprendre des travaux de mise en conformité.
- Planifier les campagnes de curage et visionnage caméra des collecteurs afin d'en déterminer l'état général et de prévoir les travaux d'entretien, de réparation ou de reconstruction à effectuer.
- Etudier les modifications et extensions à apporter aux réseaux EC et EU lors de nouveaux plans de quartier.
- Tenir à jour la base informatique du PGEE avec les relevés des nouveaux

ouvrages, des curages et des passages caméra.

- Maintenir à jour le fichier de facturation des taxes annuelles d'épuration et d'utilisation des collecteurs.

#### **Représentation associations et ententes – Coordination intercommunales – Collaboration interservices**

La section épuration participe (ou est représentée) aux assemblées/séances suivantes :

- CISTEP « Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy ».
- ERM « Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ».
- Station d'épuration de Bussigny.
- Mèbre-Sorge « Entente intercommunale Mèbre-Sorge » ;
- PREE « Plan régional d'évacuation des eaux de la Chamberonne ».
- Intercommunales de l'Ouest lausannois afin de planifier les travaux avec les gestionnaires communaux et les Services industriels (Gaz, Eauservice, SIE, Swisscom...).
- Interservices (Services des travaux, de l'urbanisme et Police de l'Ouest lausannois) afin de coordonner les travaux communaux.

#### **Représentation du maître de l'ouvrage**

La section épuration des eaux a représenté la Commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage pour l'étude et la réalisation des projets suivants :

##### **Rue du Villars – Chemin de Veilloud**

- Remplacement des grilles de récolte des eaux pluviales.
- Sondage et démolition d'un embranchement obstrué par une racine pénétrante.



Embranchement obstrué par une racine, forte diminution de l'écoulement sur le collecteur communal d'eaux claires

### Larges-Pièces

- Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.



### Chemin du Bochet

- Remplacement des anciens collecteurs EU/EC et chemisage partiel.



Mise en place de la gaine pour le « chemisage »



Durcissement de la gaine par polymérisation UV

### Chemin des Clos – Chemin de Ruchoz

- Remplacement des couvercles de regards et pose de nouvelles grilles de récolte des eaux pluviales.
- Modification du séparatif communal.

### Projets en cours et études préliminaires

#### Chemin de la Plantaz

- Remplacement des couvercles des regards EU/EC.
- Assainissement des réseaux EU/EC communaux (chambres mixtes, amélioration des réseaux).

#### STEP de Bussigny – Déviation des EU sur l'ERM

- Etude préliminaire de faisabilité pour la déviation des EU des Larges-Pièces sur le réseau Echandens – Morges ERM.

### Tir-Fédéral – RC 82

- Etude préalable pour la réfection des ouvrages d'assainissement en surface (grilles, geulards, couvercles, regards).
- Etude en cours pour la réfection des collecteurs EU-EC communaux en traversée de localité.

#### Entretien et petites interventions

#### Réfection de regards, grilles et ouvrages d'épuration

- Chemin de Verney (grilles).
- Avenue du Tir-Fédéral (geulards et couvercles regards).
- Chemin de la Forêt (grilles et dépotoirs).
- En Reculan (couvercle regard).
- En Vallaire (couvercle regard).
- Dégrappage partiel des boues du bassin de rétention de Pré-Fleuri.

#### Curage

- Entretien des sacs de route sur la partie sud du territoire.
- Campagne de curage des collecteurs, **environ 3.3 km.**

#### Visionnage caméra

- Campagne de contrôle des collecteurs par caméra, **environ 3.3 km.**

#### Fraisage

- Fraisage de petits tronçons (racines et calcaire).

#### Parcelles privées

- Conseils et aide technique sur les biens-fonds privés (collecteurs bouchés / débordements, mise en conformité séparatif).

#### Contrôle du séparatif des parcelles privées

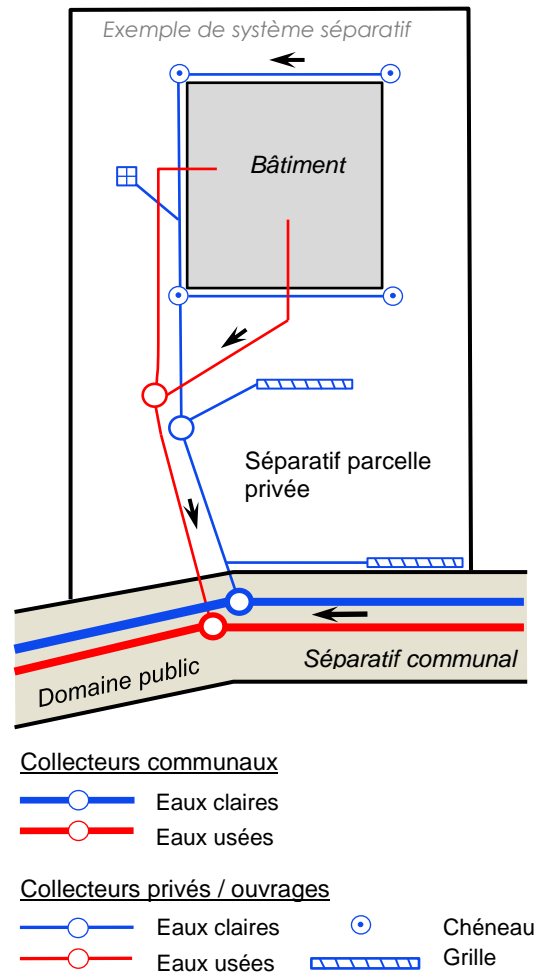
La section épuration procède au contrôle des raccordements en séparatif des collecteurs privés (nouvelles et anciennes constructions).

Le système séparatif des collecteurs se divise en deux catégories :

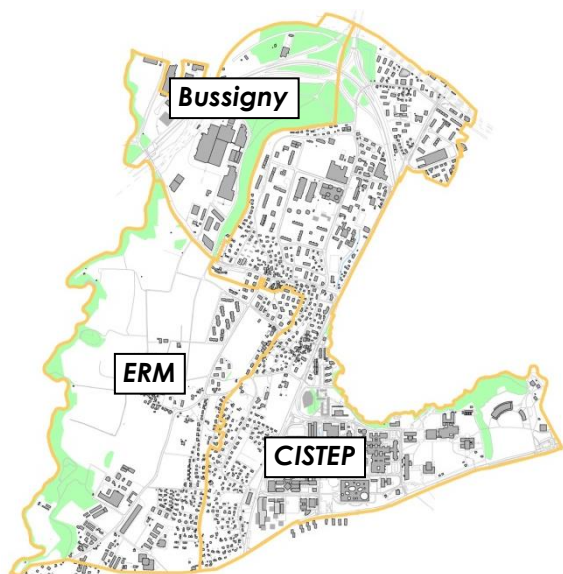
- le système séparatif communal, qui est achevé ;




- le système séparatif des parcelles privées, qui n'est pas achevé.

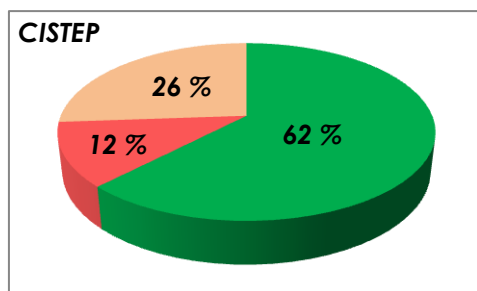
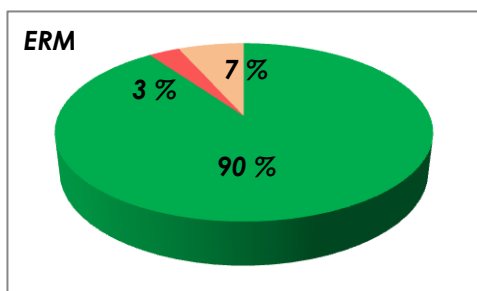
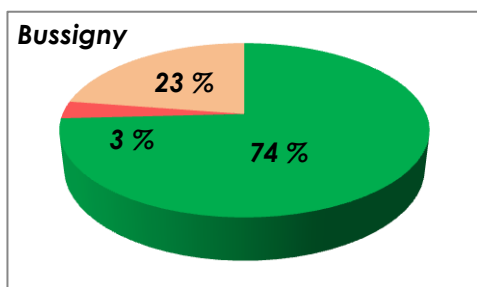
#### Etat d'avancement du séparatif des parcelles privées par bassin versant







-  Parcelles conformes
-  Parcelles non-conformes
-  Parcelles à contrôler



### Contrôles annuels du système séparatif des parcelles privées :

#### Section épuration :

Nouveaux bâtiments	: 14
Anciens bâtiments	: 18
<i>Sous-total</i>	: 32 contrôles

#### Bureaux externes mandatés :

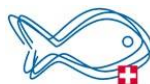
Nouveaux bâtiments	: 1
Anciens bâtiments	: 11
<i>Sous-total</i>	: 12 contrôles

### Parcelles totales contrôlées en 2015 : 44

#### Suivi et mise à jour du PGEE informatique

- Construction, dessin et saisie d'attributs pour les nouveaux chantiers (communaux et privés).
- Relevés GPS et report des ouvrages communaux existants afin d'améliorer leur précision planimétrique.
- Report des informations recueillies lors des campagnes de curage/TV.

#### Campagne de sensibilisation de l'ASGP « Sous chaque grille se cache une rivière »



La Commune d'Ecublens soutient la campagne de sensibilisation pour l'évacuation des eaux claires, mise en place par l'**Association suisse des gardes-pêche (ASGP)**.

Les eaux pluviales sont récoltées par des grilles. Elles ne transitent pas par une STEP et se déversent directement dans les cours d'eau et le lac. Il ne doit donc pas être déversé des produits polluants à ces endroits.

La première grille « poisson » de la Commune d'Ecublens a été posée au chemin du Bochet, près de l'écopoint.

